



l'Assurance Maladie
des salariés-sécurité sociale
caisse nationale

CIRCULAIRE

CIR-113/2004

Document consultable dans Médi@m

Date :

28/09/2004

Domaine(s) :

Gestion relation clients

Professions de santé

Nouveau	☐
Modificatif	☐
Complémentaire	☒
Suivi	☐

Objet :

Imprimés de facturation des transports sanitaires

Liens :

EQ-MPS-5/2004

Plan de classement :

21 2

22

Emetteurs :

DRM

Pièces jointes : 4

à Mesdames et Messieurs les

☒ **Directeurs**

☒ CPAM ☐ CRAM ☐ URCAM
☐ UGECAM ☒ CGSS ☐ CTI

☐ **Agents Comptables**

☐ **Médecins Conseils**

☐ Régionaux ☐ Chef de service
☐ Médecin Chef de la Réunion

Pour information

Résumé :

Mise en place d'un nouveau modèle pour les imprimés S 3601 et S 3602.

Mots clés :

Imprimé ; Transport ; Facture

La Directrice
des Risques Maladie

Bernadette MOREAU

CIRCULAIRE : 113/2004

Date : 28/09/2004

Objet : Imprimés de facturation des transports sanitaires

Affaire suivie par : Jean-Louis SARNETTE (Mission imprimés nationaux) 01.72.60.24.56

Je vous ai fait part, aux termes de «l'enquête-questionnaire» n° 5 du 1^{er} mars 2004, des problèmes rencontrés par un grand nombre d'entreprises de transport sanitaire lors de l'édition de leurs factures.

Comme je vous le précisais alors, ces difficultés sont liées aux imprimés proprement dits (S 3601 et S 3602) - encollés et autocopiants - dont les bandes «carroll» se dédoublent pendant l'édition. Cette situation se renouvelle régulièrement et provoque des gâchis importants de formulaires.

En outre, le matériel utilisé à cette fin (imprimante matricielle ou à aiguille) tend à disparaître.

Pour remédier à ces inconvénients, la profession souhaite disposer d'un modèle dit «en volet unique», pour chacun des imprimés en question, utilisable à partir d'outils modernes d'impression, notamment les imprimantes laser.

Ce sont ces modèles qui vous sont présentés ci-après. Les transporteurs, qui s'en serviront, devront les éditer trois fois (les formulaires homologués comprennent, en effet, trois volets) et cocher obligatoirement, sur chaque volet, le destinataire adéquat.

Ces nouveaux modèles seront disponibles à partir du mois de décembre 2004 (ATTENTION : ils ne se substitueront pas, pour autant, à ceux actuellement en vigueur qui continueront d'être utilisés par les transporteurs qui le voudront. Il y aura donc sur le marché trois modèles différents pour chacun de ces imprimés : «en continu», «en feuille à feuille» et «en volet unique»). La référence «cerfa» et le numéro d'homologation demeurent identiques pour les nouveaux modèles.

Vous avez la possibilité de vous les procurer en passant une commande auprès de l'UCANSS ou bien, si vous désirez les faire réaliser localement, d'en obtenir les films en vous adressant à la Société GRAPHILABEL – 6, boulevard Victor Lambert, Boite postale 2767 – 51067 REIMS CEDEX.

La Directrice des Risques Maladie
Bernadette MOREAU

P. J. : maquettes des imprimés s 3601 b et S 3602 + fiches signalétiques.